

Réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2022 à 18 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal de Plounévez-Lochrist s'est réuni, à la mairie le jeudi 17 mars 2022 à 18 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Philippe ROSEC qui a donné procuration à Roger BOSSARD et de patrice APPÉRE qui a donné procuration à Katell AUFFRET. Madame Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 3 février est adopté à l'unanimité.

1. Approbation des comptes de gestion 2021 du Trésorier

Monsieur Fabrizio VITRAL PINTO, Conseiller aux décideurs locaux, au nom du comptable public, présente les comptes de Gestion 2021 du Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2021 du Trésorier pour le Budget Commune et les Budgets annexes des services Eau, Assainissement et Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

2. Comptes Administratifs 2021

Jean-Luc PEDEN donne lecture des comptes administratifs 2021. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

- **Commune**

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 138 275,35 € et les recettes à 1 823 112,23 €, soit un excédent de 684 836,88 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 1 613 952,12 € et les recettes à 983 718,14 €, soit un déficit d'investissement de 630 233,98 € pour l'année 2021. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 697 475,05 € en dépenses et 1 742 099,25 € en recettes

- **Eau**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 312 925,50 € et les recettes à 425 042,26 € soit un solde d'exploitation 2021 de 112 116,76 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 215 590,55 € et les recettes à 279 906,13 € soit un solde d'exécution 2021 de 64 315,58 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 24 294,48 € en dépenses.

- **Assainissement**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 154 885,94 € et les recettes à 321 875,38 € soit un solde d'exploitation 2021 de 166 989,44 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 141 983,25 € et les recettes à 406 512,81 € soit un solde d'exécution de 264 529,56 €.

- **Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.**

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 273 825,16 € et les recettes à 304 492,31 €, soit un solde d'exécution de 30 667,15 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 357 225,42 € et les recettes à 272 265,16 € soit un solde d'exécution de - 84 960,26 € qui correspond au besoin de financement.

3. Affectation des résultats 2021

Les résultats dégagés dans les différents budgets sont affectés comme suit :

- **Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2021 à la section d'investissement, soit la somme de 684 836,88 € au compte 1068.

- **Eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2021 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 112 116,76 € au compte 002.

- **Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2021 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 166 989,44 € au compte 002.

- **Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Hauts de la Baie de l'année 2021 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 30 667,15 € au compte 002.

4. Fixation des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 33,36 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 33,62 %

5. Budgets primitifs 2022

Monsieur Jean-Luc PEDEN présente aux conseillers municipaux les budgets primitifs élaborés pour l'année 2022. Ces budgets sont votés par chapitres.

• Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général (Effacement Réseaux téléphone, animateur sportif, Entretien terrains, Bâtiments, voirie, matériel...)	383 826,00 €
012 - Charges de personnel	517 950,00 €
014 - Atténuation de produits (reversement à la Communauté de communes)	89 197,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, forfaits scolaires, subventions aux associations, ...)	312 165,00 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	21 171,85 €
67 - Charges exceptionnelles	44 873,11 €
042 - Dotations aux amortissements (études) et provisions	9 657,33 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
023 - Virement prévisionnel à la Section Investissement	350 756,71 €
RECETTES	
013 - Atténuations de charge (reversement sur rémunération personnel et charges par les services eau et assainissement)	77 243,00 €
70 - Produits des services, du domaine (bibliothèque, cimetière...)	12 200,00 €
73 - Impôts et taxes (Taxes foncières, droits de mutation)	936 942,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	675 009,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	28 100,00 €
76 - Produits financiers	3,00 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 729 597,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
16 - Emprunts et dettes assimilées	162 063,91 €
165 - Cautions	1 750,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	
2031 - Convention HEOL	3 281,00 €
2051 - Logiciels cimetière + Mairie	6 771,60 €
204 - subvention d'équipement (Travaux SDEF Effacements, diverses lanternes, ...)	106 204,99 €
21 - Immobilisations corporelles	
21316 - Equipements cimetière	7 000,00 €
21318 - Bâtiments, réserves foncières	70 643,33 €
21571 - Matériel	2 500,00 €
21578 - Matériel voirie	10 709,00 €
2183 - Matériel de bureau	16 574,00 €
2188 - Autre Matériel	20 045,00 €
23 - Immobilisations en cours : travaux bâtiments (Eglise, salle omnisport, sanitaires, ravalements), jardin du Presbytère, voirie)	1 989 236,52 €
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €
020 - Dépenses imprévues	30 000,00 €
001 - Déficit d'investissement 2021	630 233,98 €
RECETTES	
1068 - Résultat reporté de 2021	684 836,88 €
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	350 756,71 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA, ...)	131 000,00 €
13 - Subventions d'investissement (DETR, Fonds concours HLC...)	329 888,01 €
16 - Emprunts pour équilibre	1 500 000 €
27 - Autre immobilisation (avance Lotissement)	50 000,00 €
040 - Amortissement des immobilisations	9 282,33 €

La section d'investissement s'équilibre à 3 055 763,93 €.

Le Budget de la Commune est adopté à l'unanimité.

• Eau

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	140 908,00 €
012 - Charges de personnel	43 842,00 €
014 - Atténuation de produits	44 884,20 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 010,00 €
66 - Charges financières	903,43 €
67 - Charges exceptionnelles	600,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	131 489,48 €
042 - Amortissements	58 042,75 €
RECETTES	
002 - Excédent reporté de 2021	112 116,76 €
042 - Transferts entre sections	4 995,18 €
70 - Produits des services, du domaine	311 800,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 567,92 €
77-Produits exceptionnels	200,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 431 679,86 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
16 - Remboursement emprunt	8 333,32 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	248 941,77 €
040 - Transfert entre sections	4 995,18 €
RECETTES	
001 - Report 2021	64 315,58 €
10 - Dotations, Fonds Divers : FCTVA	14 522,46 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	131 489,48 €
040 - Opération ordre transfert entre section	56 942,75 €

La section d'investissement s'équilibre à 267 270,27 €.

Le Budget du service d'Eau est adopté à l'unanimité.

• Assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	81 297,00 €
014 - Atténuation de produits	5 178,60 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
66 - Charges financières	100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	135 923,07 €
042 - Amortissements des biens	93 649,91 €
RECETTES	
002 - Report 2021	166 989,44 €
042 - Opération ordre transfert entre sections	42 316,13 €
70 - Produits des services, du domaine	107 865,00 €
74 - Subvention d'exploitation	978,01 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 318 148,58 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)	451 482,83 €
16 - Emprunts	13 492,27 €
040 - Transfert entre sections	42 316,13 €
RECETTES	
001 - Report 2021	264 529,56 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA)	14 188,69 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	135 923,07 €
040 - Opération ordre transfert entre section	92 649,91 €

La section d'investissement s'équilibre à 507 291,23 €.

Le Budget du service Assainissement est adopté à l'unanimité.

- **Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
042 – Opération ordre transfert entre sections	352 120,52 €
65 - Divers charges de gestion courante	5,00 €
011 - Charges à caractère général	82 700,00 €
RECETTES	
042 – Transferts entre sections	217 160,26 €
043 – Opérations d'ordre dans la section	500,00 €
70 - Ventes	141 820,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	5,00 €
77 – Produits exceptionnels	44 673,11 €
002 – Excédent antérieur reporté	30 667,15 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 434 825,52 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
001 – Report 2021	84 960,26 €
040 – Opération ordre transfert entre section	217 160,26 €
16 – Remboursement avance	50 000,00 €
RECETTES	
040 – Opération ordre transfert entre section	352 120,52 €

La section d'investissement s'équilibre à 352 120,52 €.

Le Budget du Lotissement les Hauts de la Baie est adopté à l'unanimité.

6. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de deux demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat (DSIL) et de la région Bretagne pour le financement des travaux de la tranche conditionnelle 2a de restauration de l'église Saint Pierre-Saint Paul :

Dépenses	Montants HT	Financeurs	Taux	Montants
Travaux (Couverture)	292 733,90 €	Etat DSIL 2022	30,74 %	90 000 €
		Région Bretagne	25% (plafonné à 60 000 €)	60 000 €
		Autofinancement		142 733,90 €
TOTAL	292 733,90 €	TOTAL		292 733,90 €

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ces demandes de subvention.

7. Ressources humaines : mise à jour du tableau des emplois

Vu la montée en compétences du poste sur les missions liées au CCAS (tenue des dossiers, organisation du conseil d'administration, budget) et sur les dossiers suivis en binôme avec le DGS : Le tableau des emplois est modifié afin d'ouvrir le poste au cadre d'emploi des Rédacteurs (catégorie B) à compter du 1er février 2022.

8. Loi Climat et Résilience : liste nationale des communes concernées par le recul du trait de côte

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide, dans l'état actuel des informations disponibles, de ne pas demander l'inscription de la Commune de Plounévez-Lochrist dans la liste nationale des communes concernées par le recul du trait de côte.

9. Convention HEOL 2021-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à signer la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de MORLAIX « HEOL » pour un Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans.
- Les coûts nets d'adhésion à HEOL sont les suivants :
 - 1,43 €/habitant, soit 3 280,42 € pour 2022,
 - 1,44 €/habitant, soit 3 303,36 € pour 2023,
 - 1,46 €/habitant, soit 3 349,24 € pour 2024.